

les Indiens ; aucun n'avait le droit de nous vendre une poule sans sa permission, et sans qu'il en eût fixé le prix : il jouissait aussi du funeste privilège de vendre seul, au compte du gouvernement, le tabac à fumer dont ces Indiens font un très-grand et presque continuel usage. Cet impôt n'est établi que depuis peu d'années ; la classe la plus pauvre du peuple peut à peine en supporter le poids : il a déjà occasionné plusieurs révoltes, et je serais peu surpris qu'il eût un jour les mêmes suites que celui sur le thé et le papier timbré dans l'Amérique septentrionale. Nous vîmes chez le curé trois petites gazelles qu'il destinait au gouverneur de Manille, et qu'il refusa de nous vendre : nous n'avions d'ailleurs aucun espoir de les conserver ; ce petit animal est très-délicat, il n'exède pas la grosseur d'un fort lapin ; le mâle et la femelle sont absolument la miniature du cerf et de la biche.

Nos chasseurs aperçurent dans les bois les plus charmans oiseaux, variés des plus vives couleurs : mais ces forêts sont impénétrables à cause des lianes dont tous les arbres sont entrelacés ; ainsi leur